

Zeitschrift: Générations plus : bien vivre son âge
Herausgeber: Générations
Band: - (2012)
Heft: 38

Artikel: "Il faut se préparer, c'est à 50 ans que l'on construit son futur"
Autor: Bovey, Guy
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-831564>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

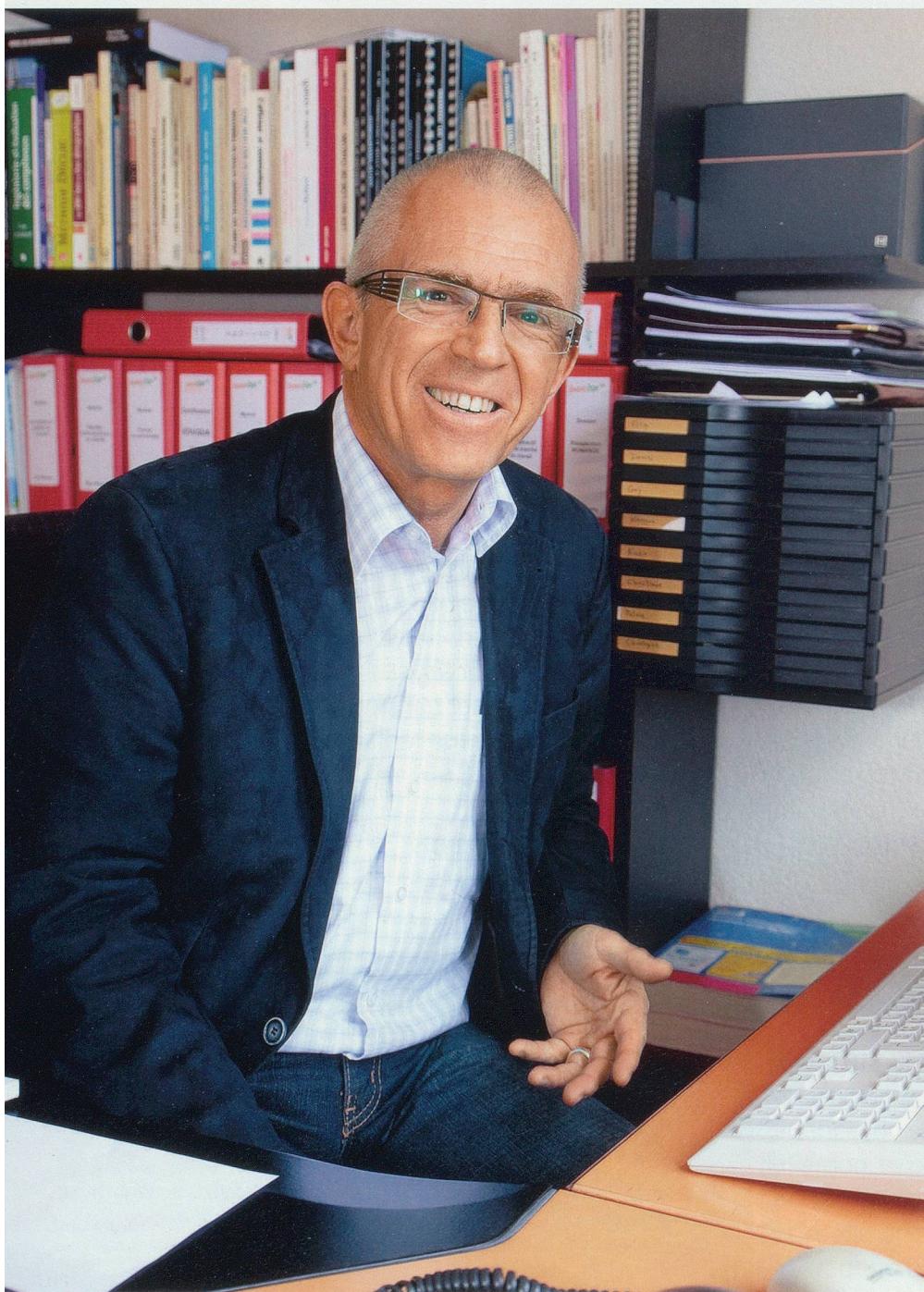
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 20.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

1 «Il faut se préparer que l'on construit

Chômage, divorce, cotisations lacunaires dans la prévoyance: nombre de difficultés à ce nouveau départ. Pour réussir cette étape, il est indispensable de consolider sa



Wolodja Jentsch

«**A**vec l'entrée de plein fouet dans l'économie globalisée, le contrat "moral" entre employeurs et salariés a été remis en question, affirme **Guy Bovey**, directeur d'AvantAge, le centre de compétence lié à Pro Senectute. Jusqu'à la crise des années 1990, de bons services offerts à son employeur pendant 10, 20 ou 30 ans vous permettaient d'avancer serein vers la retraite. Les entreprises ne licenciaient pas leurs collaborateurs fidèles de 50 ans et plus, précise-t-il. Désormais, la vie en entreprise n'est plus un "long fleuve tranquille": la carrière à long terme et la sécurité de l'emploi sont en voie de disparition. Le maintien d'un haut niveau d'employabilité en fin de carrière (dès 50 ans) est déterminant. A contrario, une période de chômage et/ou une baisse de revenu et/ou un divorce en fin de carrière peuvent peser lourd sur sa marge de manœuvre et son niveau de vie de retraité.»

Les Suisses sont-ils conscients de ce qui les attend?

Guy Bovey – Chacun est plus ou moins conscient que le monde du travail a changé. Mais la crainte de cette réalité agit plutôt comme un anesthésiant, les gens évitant le plus souvent de regarder ce risque en face en pensant qu'ils «passeront entre les gouttes».

En cotisant à l'AVS et à leur 2^e pilier, la plupart pensent être en sécurité financière pour leurs vieux jours. Seule une petite minorité s'est renseignée sur ce que seront ses futurs revenus à 64 ou 65 ans. Et la grande majorité se trouve tout à coup

c'est à 50 ans son futur»

rencontrées dans les années qui précèdent la retraite, peuvent gravement nuire à ses finances et de se préparer psychologiquement, selon Guy Bovey, patron d'AvantAge.

surprise, lorsqu'arrivant aux portes de la retraite, elle découvre qu'elle n'aura pas naturellement «le maximum». Une rente individuelle de l'AVS peut varier entre 1160 fr. et 2320 fr. par mois, selon les circonstances. Des lacunes ou des baisses de cotisations au 2^e pilier en fin de carrière peuvent avoir des répercussions sérieuses sur son avoir LPP. Peu de personnes ont le courage de regarder cette situation en face et de s'y préparer.

Dans les «catastrophes» qu'on ne souhaite à personne, il y a le chômage, bien sûr, et vous relevez également, l'impact d'un divorce et des emprunts à son 2^e pilier pour acquérir un bien immobilier.

La survenue du chômage après 50 ans est un sérieux défi. Pour faire face aux préjugés («trop chers, peu adaptables, avec des risques maladie longue durée, dépassés par la technologie»), la meilleure arme demeure la formation continue. Les prestations de l'assurance chômage étant souvent très limitées pour opérer un vrai recyclage, chaque travailleur devrait se constituer un «capital formation» de 5000 à 30 000 fr. selon les secteurs, afin de pouvoir s'offrir en cas de nécessité, une formation complémentaire pointue, qui sera souvent un atout déterminant pour recoller au marché de l'emploi.

Le divorce, comme le chômage, n'arrive pas qu'aux autres. Divorcer, c'est partager son capital du 2^e pilier par deux pour les années de mariage. Là aussi, l'impact sur le niveau de sa

retraite peut être conséquent, surtout s'il survient entre 50 et 60 ans ou si l'on ne dispose pas du temps et du niveau de salaire suffisant pour racheter le montant versé à son (sa) ex-conjoint(e). L'acquisition d'un bien immobilier via son 2^e pilier devrait être pensé comme un placement à long terme, susceptible de faire baisser sa charge de loyer une fois franchie la porte de la retraite. Sans un remboursement de ce prêt du 2^e pilier, dûment prévu dans son futur budget, on risque d'arriver à la retraite avec une rente réduite et une charge d'intérêt fort pesante.

Dans ce contexte d'incertitude relative à sa fin de carrière, que conseillez-vous?

Par rapport au chômage, il est important de tout faire pour rester attractif. Face au risque d'une perte momentanée ou d'une diminution de son 2^e pilier (chômage, divorce, emprunt), la constitution d'une épargne, sous forme de 3^e pilier lié (avec déduction fiscale jusqu'à 6682 fr./an) est certainement une solution intéressante. Elle peut permettre de compenser des lacunes ou alors de servir d'appoint lors d'une prise de retraite anticipée, choisie ou contrainte. En conclusion, ce n'est pas à 60 ans qu'il s'agit de se préoccuper de ses perspectives financières pour la retraite, mais bel et bien à 50 ans déjà. A cet âge, il nous reste entre 10 et 15 ans pour se prémunir contre certains risques ou remédier à une situation financière visiblement lacunaire pour l'entrée en retraite.

S'il est important d'anticiper sa future situation financière à 50 ans déjà, comment faut-il se préparer psychologiquement à cette nouvelle étape de la vie qu'est la retraite?

Que l'on soit clair, à 50 ans, son énergie et sa motivation doivent être tournées vers le maintien de son insertion sur le marché du travail, et non vers la retraite!

Ce n'est qu'un ou deux ans avant la date effective de la fin de sa vie professionnelle, qu'il est utile de regarder en face les changements multiples et simultanés, auxquels chacun devra faire face, du jour au lendemain et ainsi se donner les moyens de bien gérer cette transition pour se redéployer avec bonheur dans ce nouvel espace de liberté.

Autrement dit, il faut avoir en tête que le passage à la retraite, qu'on le veuille ou non, est une cassure dans ses habitudes de vie et qu'il faut s'adapter à une situation totalement nouvelle, seul(e) ou en couple. Là aussi, une préparation s'impose. Dans ce domaine, le seul recours à une liste de bons conseils, même si c'est utile, sera souvent insuffisant. La participation à un séminaire animé par des professionnels est vivement recommandée. Cela permettra à chacun de faire le tour des questions auxquelles il sera confronté et de mettre en place des repères qui baliseront ce moment de transition. S'arrêter deux ou trois journées pour apprivoiser 20 ou 30 ans de vie n'est pas un luxe.